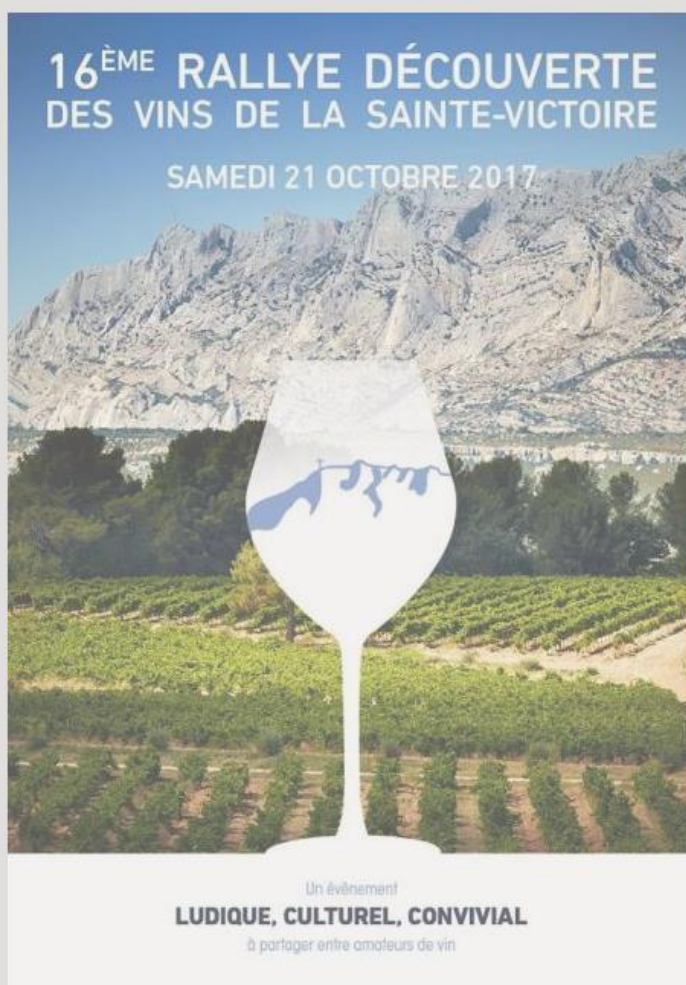


16ème Rallye Découverte des Vins de la Sainte-Victoire



16ème Rallye Découverte des Vins de la Sainte-Victoire



# 16<sup>ÈME</sup> RALLYE DÉCOUVERTE DES VINS DE LA SAINTE-VICTOIRE

SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

Dans votre voiture et par équipe, vous parcourrez un circuit qui vous conduira dans les **caves et domaines du terroir prestigieux Côtes de Provence Sainte-Victoire**. Nos vigneronns réserveront un **accueil privilégié** et des **ateliers initiatiques** : travail de la vigne, vinification et élaboration des vins, initiation à la dégustation, accords mets/vins et histoire de la vigne et du vin.

Vous irez également à la rencontre des **guides du Grand Site Sainte-Victoire**, du **Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence** et de la **Réserve Naturelle Nationale Sainte-Victoire**. Défis et énigmes départageront les équipes jusqu'à la remise des prix.

**De nombreux lots sont à gagner** : séjour de 2 nuits pour 5 personnes avec forfaits de ski pour 2 jours à la station de Serre-Chevalier, offert par son office de tourisme. Pour s'y rendre, prêt d'un véhicule "RAV4" par Toyota Auto Sprinter Aix-en-Provence. Vins et autres cadeaux de nos partenaires.

Avec l'Automobile Club du Pays d'Aix et le Crédit Agricole Alpes Provence nous souhaitons vous sensibiliser à la sécurité routière : chaque équipe désignera son SAM qui sera récompensé s'il respecte les règles de sécurité.

**Un cocktail dinatoire** clôturera cette manifestation et **une bouteille de vin sera offerte** à chaque adulte participant.

**IMPORTANT** : Inscription préalable obligatoire. Le nombre de places étant limité elles seront accordées par ordre chronologique d'arrivée. Compte-tenu du succès du rallye il est possible que les réservations soient closes avant la date butoir fixée au vendredi 15 septembre 2017.



Venez découvrir les Caves et Domaines de l'Appellation Côtes de Provence Sainte-Victoire

Domaine de l'Anticaille	Domaine Jacquette
Les Vignerons du Baou	Domaine Le Loup Bleu
Cellier Lou Bassaquet	Les Vignerons du Mont Sainte-Victoire
Château de la Bégude	Clos La Neuve
Château des Brigands	Château de Pourcieux
Mas de Cadenet	Cave de Rousset
Château Ferry Lacombe	Domaine Saint-Hubert
Château de la Galinière	Domaine de Saint-Ser
Château Gassier	Famille Sumeire
Château Grand Boisé	Domaine Terre de Mistral
Domaine La Grande Bauquièrre	Domaine Vouinière
Château Henri Bonnaud	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE

11, Avenue Pierre Jacquemet - 13114 PUYLOUISER  
E-mail : [stov@stov.org](mailto:stov@stov.org) / [www.vins.sainte-victoire.com](http://www.vins.sainte-victoire.com)



## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

### De 8h30 à 9h30

Accueil à la Salle Emilien Ventre (salle des fêtes de Rousset) - Petit déjeuner d'accueil - Remise d'un verre de dégustation et du « Rallye Book ».

### Pause déjeuner à 12h30

La fricassée de volaille aux cèpes et son gratin dauphinois vous seront servis dans les caves et domaines.

### À partir de 17h

Retour à la Salle Emilien Ventre - Quizz interactif animé par Laurent MENEL avec le concours de France Bleu Provence - Remise des prix et cocktail dînatoire.

**Le tarif est fixé à 37€ pour les adultes et 12€ pour les enfants jusqu'à 16 ans. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de votre part.**

Renseignements au 04 42 61 37 60 ou sur le site Internet : [www.vins-sainte-victoire.com](http://www.vins-sainte-victoire.com)  
Inscriptions en renvoyant le bulletin ci-joint par courrier ou en le déposant dans la boîte aux lettres de nos **nouveaux locaux** ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**ARTICLE 1 :** L'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire (ci-après « l'Association ») organise le samedi 21 octobre 2017 un Rallye Découverte des Caves et Domaines de ses adhérents (ci-après « manifestation »). Il ne s'agit pas d'une course de vitesse mais d'une balade organisée de 8h30 à 17h. Les participants sont ensuite, de 17h à 20h, conviés à la salle Emilien Ventre à Rousset pour la remise des prix. La responsabilité de l'Association ne peut être engagée en dehors de ces périodes.

**ARTICLE 2 :** Les trajets sont à la charge et sous la responsabilité des participants.

**ARTICLE 3 :** Cette manifestation est ouverte à tout véhicule motorisé. Les participants doivent utiliser un véhicule en conformité avec les règles de la sécurité routière et disposant d'une assurance en cours de validité.

**ARTICLE 4 :** L'Association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de retards, modifications, d'annulations partielles ou totales, restrictions imposées par les autorités locales, départementales, nationales ou par nécessité de l'organisation ; ni par les événements extérieurs graves (notamment grèves, attentats, etc), ni des accidents survenus sur le parcours. Chaque participant doit être assuré pour les dommages causés à autrui et à lui-même (sauf défaut d'organisation dûment constaté).

**ARTICLE 5 :** L'Association se réserve la possibilité de modifier, jusqu'au jour de la manifestation, tout ou partie de son organisation si cela s'avère nécessaire.

**ARTICLE 6 :** Les participants doivent être munis tant de leurs papiers d'identité personnels que de ceux du véhicule utilisé pendant la manifestation, assurance comprise.

**ARTICLE 7 :** Les participants acceptent sans réserve la probabilité de visiter des Caves/Domaines déjà visités lors des précédentes manifestations. L'Association aura fait son possible pour répartir les anciens participants sur de nouveaux circuits à la condition que les Caves/Domaines déjà visités aient été précédés par les participants sur le bulletin d'inscription.

**ARTICLE 8 :** Les enfants de moins de 16 ans sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants légaux. Il ne leur sera ni remis de verre ou départ de la manifestation, ni offert de bouteille à l'arrivée.

**ARTICLE 9 :** Le matin au départ, chaque équipe désignera parmi ses membres son « SAM », conducteur qui s'engage à ne pas boire au-delà de la limitation légale ainsi qu'à respecter le code de la route et les réglementations en vigueur. Ce conducteur s'engage à conduire les membres de son équipe tout au long de la manifestation.

**ARTICLE 10 :** Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement d'un participant ou de sa non présentation le jour de la manifestation ou de son impossibilité de terminer la balade organisée.

**ARTICLE 11 :** L'accueil se fera à la salle Emilien Ventre à Rousset entre 8h30 et 9h30 au plus tard. À partir de 17 heures, la remise des prix se fera également à la salle Emilien Ventre à Rousset.

**ARTICLE 12 :** Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés lors de cette journée, à des fins publicitaires et/ou de promotion de la manifestation sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque. S'ils s'y opposent ils devront se manifester auprès de l'Association.

**ARTICLE 13 :** Les participants qui transgresseront l'un des articles du présent règlement intérieur ou une disposition légale ou réglementaire en vigueur seront exclus de la manifestation avec, pour conséquence, le désengagement total de l'Association. Les participants exclus ne peuvent prétendre à aucun remboursement de leurs droits d'inscription.

**ARTICLE 14 :** L'Association se réserve le droit d'exclure tout participant et/ou toute personne dont le comportement nuit au bon déroulement de cette manifestation ou qu'elle juge dangereux pour la sécurité des autres participants.

**ARTICLE 15 :** La manifestation objet du présent règlement est soumise aux lois et juridictions françaises, le simple fait d'y participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

**ARTICLE 16 :** Le chef d'équipe s'engage sur l'honneur à respecter, et faire respecter aux membres de son équipe, les termes de ce règlement intérieur.